



Avis de classement sans suite attouchement sexuel incestueux

Par Sam83

Bonjour, ma fille a subit des attouchements par son pere a l'age de 3 ans, nous avons porter plainte (elle s'est exprimée elle meme devant la brigade des mineurs, devant un pédopsychiatre également), elle continuait a voir son papa en lieu neutre, au bout de 2 ans d'enquête je reçois un avis de classement sans suite pour manque de preuve... que dois-je faire ? Son pere a des droit de visite , si je refuse , que va-t-il m'arriver ?

Merci

Par ESP

Bonjour
Avez vous, avec votre avocat, demandé quand même le maintien des mesures relatives au droit de visite en lieu médiatisé.

Par Sam83

Non je n'y ai pas pensé , j'ai supplié les mediatrices de maintenir les visites mais elles n'ont pas voulu .. je vais essayer avec mon avocat.

Mais si je refuse de lui donner ma fille samedi prochain, sachant qu'elle ne veut pas être seule avec lui, je risque d'être sanctionnée ?

Merci pour votre réponse .

Par ESP

Quel âge a-t-elle aujourd'hui ?

Par Sam83

Elle aura 6 ans en aout, elle a été ré auditionnée en aout 2020 ou elle a réitéré ses propos avec plus de clarté, malgré ça l'affaire a été classée sans suite et je n'ai rien d'autre a fournir comme preuve pour faire appel ..

Par ESP

Insistez avec votre avocat, mais vous pouvez espérer aussi qu'après cette étape, il n'y aura pas récidive.

Par Sam83

J'insiste pour les droits de visites en lieu médiatisé ?

Par ESP

Je ne vois rien d'autre...

Par Sam83

D'accord je vais faire le nécessaire, je vous remercie pour votre aide